



Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI
Ministre chargé des Transports

Cabinet du Ministre
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Paris, le 10 février 2022



N°/Ref: GJ/CR 20220201
Objet : Projet de liaison aérienne Carcassonne-Paris

Monsieur le Ministre,

GISÈLE JOURDA

Je me permets de solliciter votre attention concernant le projet de liaison aérienne Carcassonne-Paris.

SÉNATRICE DE L'AUDE

S'il est un constat que tous les acteurs du territoire d'Occitanie partagent, qu'ils soient publics ou privés, élus ou administratifs, c'est l'enclavement de notre territoire. Face à l'absence de liaison aérienne entre Carcassonne et la capitale parisienne, le « meilleur » temps de trajet ferroviaire est en effet de 5 heures et 15 minutes...

**VICE-PRÉSIDENTE
DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES
EUROPÉENNES**

Pourtant, vous le savez, la connexion aux centres de décision économique conditionne l'attractivité de notre territoire pour la création d'entreprises, l'implantation de filiales, également bien sûr pour le tourisme. En effet, l'Aude est liée au bassin parisien pour l'alimentation de l'économie touristique : Cité, châteaux cathares, littoral, arrière-pays. Nous ambitionnons de plus le développement d'un tourisme qualitatif, durable, fluvial, gastronomique, également le développement de l'œno-tourisme... et la région parisienne est une cible importante pour tous ces axes de développement indispensables.

Vous l'aurez compris, ce projet de liaison aérienne Carcassonne-Paris répond à un besoin stratégique du territoire audois et plus largement occitan, et à une attente forte de ses habitants et de ses élus.

Le projet de ligne OSP Carcassonne-Paris, qui a fait l'objet d'une délibération de la Région Occitanie en juin 2020, fait également partie intégrante des perspectives du projet Cœur d'Occitanie (porté par la Chambre du Commerce et de l'Industrie). Il a, depuis, été transmis au service de la Direction Générale de l'Aviation Civile qui doit se prononcer prochainement. Il a également été déposé de manière concomitante auprès de la Commission européenne.



Ainsi, pour vous convaincre de vous prononcer en faveur d'une telle démarche, je tenais à vous rappeler dans quelle mesure ce projet ambitieux est parfaitement abouti :

- d'une part les infrastructures de l'aéroport de Carcassonne sont totalement adaptées à l'exploitation d'une telle ligne en toute régularité (infrastructures mais aussi équipements et services)
- d'autre part l'objectif est de trouver un schéma d'exploitation à la fois pertinent et soutenable :
 - 1 aller-retour le matin et le soir en semaine
 - 1 aller-retour le dimanche soir hors vacances
 - Au mois 3 allers-retours par semaine en période de vacances
- enfin l'aéroport de Carcassonne comporte des atouts importants : aéroport de proximité, desserte autoroutière, facilité d'accès, de stationnement, rapidité des contrôles et de l'accès à l'avion.

Si l'attractivité potentielle ouverte par cette nouvelle ligne concernera le territoire de Carcassonne, Limoux et la Haute-Vallée, Castelnaudary et le Lauragais, ainsi que le territoire de Narbonne, elle dépassera la stricte limite de l'Aude en rayonnant sur le Sud-Est de la Haute-Garonne, en complémentarité de Blagnac, compte tenu notamment de l'engorgement de Blagnac et de la saturation routière importante de l'agglomération toulousaine (le temps de trajet entre Carcassonne et Toulouse-Blagnac est très souvent supérieur à deux heures).

Monsieur le Ministre, vous devrez vous prononcer prochainement sur ce projet. Je sais pouvoir compter sur votre clairvoyance et votre appui pour que ce projet dont nous avons tant besoin puisse aboutir favorablement.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Gisèle JOURDA